

PERMANENCE PARLEMENTAIRE
Madame la Députée Karine LEBON
19 Chaussée Royale
97460 SAINT PAUL

Saint Denis, le 18 janvier 2021.

Madame la Députée Karine LEBON

Vous auriez récemment fait part de votre soutien au référendum d'initiative partagée, qui a pour finalité l'adoption d'une loi relative à la responsabilité environnementale des êtres humains vis-à-vis des animaux et au bien-être de ces derniers.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer ou infirmer cette information.

Un soutien de votre part aurait une fâcheuse incidence sur la chasse dans notre département puisqu'une telle loi interdirait la chasse aux tangles sur notre territoire. Chasse traditionnelle par excellence, pratiquée par plus d'un millier de chasseurs, qui se verraient, dès lors, privés d'une activité ancrée dans la culture réunionnaise.

La fédération départementale des chasseurs de la Réunion, qui regroupe tous les chasseurs de l'île, souhaiterait communiquer à tous les chasseurs votre position avant l'ouverture de la saison de notre année cynégétique qui débute le 17 février prochain.

Veillez agréer, Madame la Députée Karine LEBON, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le Président de la Fédération



Mr Patrick BEAUDRON